

PARQUET DU RUANDA .  
-----

887/T.I  
le 30-11-39

<sup>2081</sup>  
R.M.P. 3848-~~848~~ Ruhengeri.  
=====

ORDONNANCE DE CLASSEMENT .  
=====

Attendu la non existence de fait infractionnel ;

Ordonnons le classement sans suite .

Kigali, le 22 novembre 1939  
L'Officier du Ministère Public  
G.SANDRART ,

*G. Sandrart*

Ruhengeri  
  
9177

Copie pour information à Monsieur l'Officier du Ministère Public à Ruhengeri.  
=====